

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois novembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Romuald YAHIAOUI, Maire, dans le lieu habituel des séances, salle du conseil municipal en mairie d'HELLIMER

Conseillers élus :	15
Conseillers en fonction :	15
Conseillers Présents :	12
Procurations	1

Absents ISELER Isabelle, procuration à HEN Gérard
Karine DOLISY, Céline ZOLOTAREFF excusés

Date de la convocation : 30 octobre 2023

Secrétaire de séance : Martine BECKER

Compte rendu général de la séance du 03 novembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2023 à l'unanimité
- ✓ décide à l'unanimité de verser une subvention de 30 € par élève participant à la classe de neige du 22 au 26 janvier 2024 à l'O.C.C.E. 57-école de HELLIMER
- ✓ décide de réviser le montant du loyer 2B, rue de l'école et loué à Mme LEGRAND depuis le mois de novembre, en raison du mauvais état général du logement communal qu'elle occupait auparavant 12, rue Saint-Martin et qui nécessite d'importants travaux de remise en conformité.
Le loyer est donc abaissé provisoirement à 450 € + 50 € d'avance sur charges (chauffage)
- ✓ donne un avis favorable aux demandes de réserves et d'enclaves comme suit, suite à la réunion de la 4C en date du 26 octobre 2023 :
 1. GFA du Centre Mosellan : réserve de 80 ha 78 a 66 ca en propriété et d'une enclave de 21 ha 36 a 50 ca : avis favorable
 2. GFA du KREUZHOF : réserve de 62 ha 39 a 79 ca en propriété et d'une enclave de 4 ha 38 a 50 ca : avis favorable
 3. M. HEN Gérard : réserve de 47 ha 59 a 54 ca en propriété et d'une enclave de 8 ha 86 a 20 ca : avis favorable
 4. M. KOENIG Germain : réserve de 56 ha 53 a 84 ca en propriété et d'une enclave de 8 ha 67 a 10 ca : avis favorable
 5. M. et Mme KOENIG Germain : réserve de 39 ha 85 a 57 ca en propriété et d'une enclave de 6 ha 16 a 40 ca : avis favorable
 6. M. JORAND Christophe : réserve de 26 ha 73 a 77 ca en propriété et d'une enclave de 942 ares suite à l'avis de la 4C
 7. M. SCHERER Henri : réserve de 57 ha 51 a 26 ca en propriété et demande d'enclaves pour une surface de 5 ha 63 a 40 ca : avis favorable
 8. M. SCHMITT Jacques : réserve de 28 ha 48 a 97 ca en propriété et d'une enclave de 2 ha 61 a : avis favorable

9. M. SCHMITT Jérémie : réserve de 71 ha 21 a 52 ca en propriété et d'une enclave de 5 ha 70 a 80 ca : avis favorable

10. Mme SCHWARTZ Charlotte : réserve de 32 ha 95 a 50 ca en propriété et d'une enclave de 16 ha 26 a 60 ca : avis favorable (l'enclave de 2,87 Ha demandée dans la forêt n'est pas validée pour des raisons cynégétique et de sécurité)

- ✓ approuve la constitution et le périmètre du lot de chasse (373 ha 35 dont 39 ha de forêt, 12 ha de haies et futaies et 322 ha 35 a de plaine).
- ✓ décide d'un mode de location par appel d'offre selon les modalités suivantes :
 - procéder à une publicité et fixe la date de la remise des offres au 25 décembre 2023 à 18 heures
 - fixer le montant de mise à prix à 1 800 €
 - fixer des critères de sélection des offres selon l'ordre suivant :
 1. Le prix **(30 points)**
 2. La proximité géographique **(20 points)**
 3. Les références cynégétiques du candidat **(20 points)**
 4. L'expérience en termes de gestion des nuisibles **(15 points)**
 5. Les actions proposées contre les dégâts de gibier **(15 points)**
 - décide d'adopter le principe de clauses particulières suivantes, quel que soit le mode de location (convention de gré à gré, adjudication ou appel d'offres) :
 1. Interdiction de faire des battues à moins de 150m des maisons et pas de tir vers les propriétés.
 2. En forêt, espace particulièrement fréquenté par le public, le locataire devra être particulièrement vigilant au panneauage des zones chassées et à la courtoisie de l'ensemble des chasseurs avec les autres usagers.
- ✓ à l'unanimité, décide de déduire de la répartition annuelle de l'argent de la chasse, les frais de maintenance annuel du logiciel CHASSE « ALSACE-MOSELLE » d'un montant de 360 € TTC du montant du produit encaissé
- ✓ dans le cadre de la réalisation par la commune des opérations de répartition annuelle de l'argent de la chasse aux propriétaires, de reverser la part du trésorier (4 % du montant des recettes) à la secrétaire de mairie pour le bail 2024-2033
- ✓ à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion à la mission intérim et territoires du Centre de Gestion
- ✓ a l'unanimité, accepte la proposition du Maire d'adhérer au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM) à compter du 01/01/2024
- ✓ ne donne pas d'avis à la proposition faite par le président du Conseil Régional, sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols », ce sujet n'ayant pas été compris par l'assemblée délibérante
- ✓ à l'unanimité, fixe le forfait de redevance d'occupation du domaine public à 46.95 € pour les opérateurs de communications électroniques et autorise le Maire à signer les arrêtés de permission de voirie y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Pour extrait conforme
le 10/11/2023

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald